

tion dudit Bureau, en bonne et due forme, telle que la chose aurait dû se faire, suivant la loi;

(2) Parce qu'il n'y a jamais eu de crédit de voté pour payer ce travail;

(3) Parce que rien démontre que ledit rapport a quelque valeur et peut-être de quelque utilité pour la Ville.

Que le Bureau des Commissaires soit, de plus, prié de retourner aux MM. Lea leur rapport.

4.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de payer un compte de \$11,250 à M. E. W. Jacobs pour l'achat de chevaux.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LAVERGNE, il est

Résolu: Que la Règle 111 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit rapport soit reçu et adopté, à condition, toutefois, que M. E. W. Jacobs déclare sous serment que les chevaux dont il réclame le prix ont été livrés à la Cité, le nombre des membres présents excédant la majorité absolue requise par la loi.

5.—Du Bureau des Commissaires, réitérant un rapport antérieur demandant un crédit de \$182.46 pour payer certains ouvriers d'après l'échelle des salaires raisonnables.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. TURCOT, il est

Résolu: Que ledit rapport soit déposé sur le bureau pour être étudié à la prochaine assemblée du Conseil

6.—De la Commission Spéciale, re évaluation municipale au sujet du projet d'amendement au Code des Notaires.

Sur proposition de M. l'éch. DUBEAU, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

7.—De la Commission Spéciale, re évaluation municipale à l'effet de faire subir un examen aux estimateurs.

Sur proposition de M. l'éch. DUBEAU, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et renvoyé au Bureau des Commissaires.

8.—De la Commission de Législation, concernant le mode d'évaluation fixe pour un terme de trois années.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. GIROUX, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

## INTERPELLATIONS.

9.—Certaines questions sont posées au Bureau des Commissaires, avec prière d'y répondre pour la prochaine assemblée du Conseil, par (a) M. l'éch. Weldon, au sujet de certaines erreurs qui se rencontrent dans le budget de 1915; (b) M. l'éch. Létourneau, re surveillance par la police des propriétés de certaines grandes compagnies; (c) M. l'éch. Larivière, re maladies contagieuses.

## MOTIONS.

10.—M. l'éch. WELDON, appuyé par M. l'éch. HUSHION,

Propose: Que le Bureau des Commissaires soit prié de réintégrer dans leurs positions, comme ingénieurs divisionnaires, MM. Hector Cadieux et J. Leischman à partir du 1er janvier prochain, au salaire de \$2,500 par année, suivant le montant voté dans le budget pour les titulaires de ces positions.

Et un débat s'engageant.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LARIVIERE, il est

Résolu: Que ladite motion soit renvoyée au Bureau des Commissaires.

11.—Sur proposition de M. l'éch. WELDON, appuyée par M. l'éch. N. LAPOINTE, il est

virtue of a resolution of said Board, adopted in due form as should have been done according to law;

(2) Because no appropriation was voted at any time to pay the cost of such work;

(3) Because nothing shows that said report is of any value and may be of any use to the City; that the Board of Commissioners be furthermore requested to return to Messrs. Lea the report submitted by them.

4.—From Board of Commissioners, to pay an account of \$11,250 to Mr. E. W. Jacobs for the purchase of horses.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVERGNE, it was

Resolved: That Rule 111 of the Rules of Council be suspended and that said report be received and adopted, conditionally however, that Mr. E. W. Jacobs shall declare under oath that the horses for which he claims payment were actually delivered to the City, the number of members present exceeding the absolute majority required by law.

5.—From Board of Commissioners, re-affirming previous report for an appropriation of \$182.46 to pay certain laborers according to fair wage scale.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That said report be laid on the table to be considered at the next meeting of the Council.

6.—From Special Committee re assessment anent proposed amendment to Code of Notaries.

On motion of Ald. DUBEAU, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

7.—From Special Committee on assessment to provide for an examination in the case of the Assessors.

On motion of Ald. DUBEAU, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said report be received and referred to the Board of Commissioners.

8.—From Legislation Committee, concerning fixed mode of fixed assessment for a period of three years.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GIROUX, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

## QUESTIONS.

9.—Certain questions were put to the Board of Commissioners, with a request that they reply thereto for the next meeting of the Council by (a) Ald. Weldon, anent certain errors in Budget of 1915; (b) Ald. Létourneau, re guarding of property of large companies by police; (c) Ald. Larivière, re contagious diseases.

## MOTIONS.

10.—Ald. WELDON moved, seconded by Ald. HUSHION,

That the Board of Commissioners be requested to reinstate Messrs. Hector Cadieux and J. Leischman in their positions, as divisional engineers, from the 1st of January next, at a salary of \$2,500 per annum, as per allowance made in the budget for incumbents of said positions.

And, a debate arising,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said motion be referred to the Board of Commissioners.

11.—On motion of Ald. WELDON, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was